



*Le Chabot Association de Protection  
des Rivières Ariégeoises*



## INVITATION

### **Formation-Débat** **Continuité écologique des cours** **d'eau et hydroélectricité :** **Quels enjeux et quels leviers** **d'action pour les associations ?**



**4 octobre 2013 – Vernet d'Ariège**

Les cours d'eau vivent et nous rendent des services tous les jours. Il est donc naturel de préserver cette richesse collective et de la protéger.

En 2010 l'État a lancé la révision du classement des cours d'eau. Il s'agit d'évaluer le bon état des rivières et de protéger leur bon fonctionnement.

A partir de 2014, le nouveau classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17-I du code de l'environnement bouleverse les régimes de protection des cours d'eau.

Deux nouvelles listes remplaceront les anciennes protections des cours d'eau.

La liste 1, interdira tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique. La liste 2, imposera que tout ouvrage assure le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Selon qu'ils figureront ou non sur l'une des deux listes, les cours d'eau seront plus ou moins protégés.

Le nouveau classement des cours d'eau est une étape importante dans la protection de nos cours d'eau. Les atteintes à la continuité écologique sont une menace constante à leur biodiversité.

Venez-vous informer le vendredi 4 octobre 2013 à Vernet d'Ariège (09700). Cette journée permettra aux participants de :

- Maîtriser la réglementation et les termes techniques liés à la continuité écologique des cours d'eau
- Connaître et faire partager des expériences de leurs territoires
- Mieux s'insérer dans la politique de l'eau de leur région.

# Programme de la journée

## Accueil (9h30)

## Matin en salle (10h – 12h30)

- **La continuité écologique : définition, réglementation, les enjeux** - *Onema (François Gayou)*
- **Le point départemental sur le "Classement des cours d'eau" et les droits d'eau "fondés en titre"** - *Le Chabot (Henri Delrieu)*
- **La libre circulation des espèces : montaison – dévalaison, concevoir et réaliser les passes à poisson** - *cabinet SARL Agerin (Alexis Mercier Directeur)*

## Repas sur place tiré du sac (12h30 -14h00)

Vous êtes invité à faire partager une de vos spécialités !

## Visite de terrain (14h00 – 17h00)

*Mise aux normes de la prise d'eau de l'ancien moulin de St Jean-de Verges et prise d'eau de la centrale de Guilhot équipée pour la continuité sédimentaire Bénagues 09 (à confirmer selon autorisation)*

*Véhicules nécessaires.*

**Lieu :** Locaux du club de canoë kayak La Belle Verte, Le Château, 09700 LE VERNET d'ARIEGE.

**Public ciblé :** Les Associations de protection de la nature, fédérations de pêche, canoë-kayak, animateurs-techniciens de contrats de rivière etc... Cette formation sera également ouverte aux services de l'Etat (DDT) et élus locaux.

**inscription obligatoire**

## Contacts :

- Aurore Carlot, FNE Midi-Pyrénées, 05 34 31 97 83, [a.carlot@fne-midipyrenees.fr](mailto:a.carlot@fne-midipyrenees.fr)
- Henri Delrieu, APRA Le Chabot , 05 61 05 32 17, [contact@apra-lechabot.fr](mailto:contact@apra-lechabot.fr)